



---

**Projet de raccordement d'un parc photovoltaïque de  
35 MW dans l'Allier – communes de Saint-Gérand-  
de-Vaux, Montoldre et Boucé**  
**Pré-diagnostic écologique sur le milieu  
naturel, la faune et la flore**

---

Acer campestre

Version 1

Novembre 2022



**Projet de raccordement d'un parc photovoltaïque de 35 MW dans l'Allier – communes de Saint-Gérard-de-Vaux,  
Montoldre et Boucé  
Pré-diagnostic écologique sur le milieu naturel, la faune et la flore**

<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>	<b>Établi par</b>	<b>Vérifié par</b>
V1	14/11/2022	Première édition	P. Le Goff B. Feuvrier	B. Thinon

**Maitre d'ouvrage**



**RTE**

DIES - Direction Développement Ingénierie - Centre  
Développement Ingénierie Lyon - Service  
Concertation Environnement Tiers  
1 rue Crepet  
69007 Lyon  
Tél : 04 27 86 27 06

Suivi du dossier :  
Pierre Brignon (Concertant Environnement)

**Expertise écologique**



**ACER CAMPESTRE**

Bureau d'études en écologie  
20 rue Pré-Gaudry  
69007 LYON

Tél. : 04 78 03 29 20  
acer@acer-campestre.fr

Responsable : Sabine Laval (gérante)  
Responsable du dossier : B. Feuvrier  
(Chef de projet Écologie)

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>5</b>	I.C. Dates et conditions des interventions sur site	17
<b>Analyse des données bibliographiques</b>	<b>6</b>	I.D. Protocoles mis en œuvre	17
<b>I. Zones naturelles d'intérêt écologique</b>	<b>6</b>	I.E. Limites de la méthodologie	17
I.A. Zonages d'inventaires	6	<b>II. Expertise de terrain</b>	<b>18</b>
<i>I.A.1. Inventaire ZNIEFF</i>	6	II.A. Habitats naturels	18
<i>I.A.2. Inventaire des Zones Humides</i>	8	II.B. Flore	24
<i>I.A.3. Inventaire ZICO</i>	8	<i>II.B.1. Espèces patrimoniales</i>	24
<i>I.A.4. Réserves naturelles nationales et régionales</i>	8	II.C. Avifaune	28
<i>I.A.5. Arrêtés de protection de Biotopes</i>	8	II.D. Amphibiens	31
<i>I.A.6. Parc naturel national</i>	8	II.E. Reptiles	31
I.B. Zones de gestion concertée	8	II.F. Mammifères	32
<i>I.B.1. Réseau Natura 2000</i>	8	II.G. Chiroptères	34
<i>I.B.2. Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	9	II.H. Insectes	34
<i>I.B.3. Parcs naturels régionaux</i>	9	<i>II.H.1. Papillons rhopalocères</i>	34
<i>I.B.4. Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)</i>	9	<i>II.H.2. Odonates</i>	35
<i>I.B.5. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité</i>	9	<i>II.H.3. Coléoptères</i>	35
I.C. Espèces soumises à plans d'actions	11	<b>III. Synthèse des enjeux</b>	<b>36</b>
I.D. Éléments du SRADDET AuRA	11	III.A. Liaison souterraine et pylône 124	36
<b>II. Bases de données naturalistes et organismes ressource</b>	<b>13</b>	III.B. Diagnostic avifaune des pylônes	36
II.A. Espèces floristiques	13		
II.B. Faune vertébrée	14		
II.C. Faune invertébrée	14		
<b>Pré-diagnostic</b>	<b>16</b>		
<b>I. Méthodologie</b>	<b>16</b>		
I.A. Aires d'étude naturalistes	16		
I.B. Qualification des intervenants	17		

## Index des tableaux

<i>Tableau 1 : ZNIEFF localisées à proximité des périmètres d'étude</i>	7
<i>Tableau 2 : Sites Natura 2000 localisés à proximité des périmètres d'étude</i>	9
<i>Tableau 3 : Espèces floristiques protégées et/ou menacées inventoriées à proximité de la zone d'étude</i>	13
<i>Tableau 4 : Espèces faunistiques vertébrées remarquables inventoriées sur l'ensemble des communes de la zone d'étude (26/09/2022)</i>	14
<i>Tableau 5 : Invertébrés protégés et/ou menacés connus sur l'ensemble des communes de la zone d'étude (PRI / ORB-AuRA, 03/06/2022)</i>	15
<i>Tableau 6 : Liste et qualifications des intervenants</i>	17
<i>Tableau 7 : Dates et conditions des prospections sur site</i>	17
<i>Tableau 8 : Habitats naturels décrits au sein de l'aire d'étude rapprochée</i>	18
<i>Tableau 9 : Espèces floristiques patrimoniales observées ou potentielles au sein du périmètre d'étude</i>	26
<i>Tableau 10 : Avifaune observée et potentielle au sein des périmètres d'étude</i>	30
<i>Tableau 11 : Amphibiens potentiels au sein des périmètres d'étude</i>	31
<i>Tableau 12 : Reptiles présents et potentiels au sein des périmètres d'étude</i>	32
<i>Tableau 13 : Mammifères potentiels au sein de l'aire d'étude</i>	33
<i>Tableau 14 : Lépidoptères répertoriés et potentiels au sein de l'aire d'étude</i>	34
<i>Tableau 15 : Odonates répertoriés et potentielles au sein de l'aire d'étude</i>	35
<i>Tableau 16 : Synthèse du diagnostic avifaune des pylônes</i>	37

## Index des illustrations

<i>Illustration 1 : Orge faux-seigle (© Acer campestre)</i>	24
<i>Illustration 2 : Cumin des prés (© J-C Echardour, CC by SA)</i>	24
<i>Illustration 3 : Chardonneret élégant (photo prise hors site)</i>	28
<i>Illustration 4 : Ceintures végétales à l'étang de Pont Rouge</i>	29
<i>Illustration 5 : Lézard à deux raies (photo prise hors site)</i>	31
<i>Illustration 6 : Cistude d'Europe (photo prise hors site)</i>	31
<i>Illustration 7 : Ecureuil roux (photo prise hors site)</i>	32
<i>Illustration 8 : Leste sauvage (photo prise hors site)</i>	35
<i>Illustration 9 : Sympétrum méridional (photo prise hors site)</i>	35
<i>Illustration 10 : Pylônes 119, 120 et 121</i>	38
<i>Illustration 11 : Pylône 122</i>	38
<i>Illustration 12 : Pylône 123</i>	38
<i>Illustration 13 : Pylône 124</i>	39
<i>Illustration 14 : Pylône 125</i>	39

## Index des cartes

<i>Carte 1 : Zonages d'inventaires et réglementaires liés au patrimoine naturel</i>	10
<i>Carte 2 : Éléments du SRADDET Auvergne - Rhône-Alpes</i>	12
<i>Carte 3 : Aires d'étude naturalistes</i>	16
<i>Carte 4 : Habitats naturels : Secteur Nord</i>	22
<i>Carte 5 : Habitats naturels : Secteur Sud</i>	23
<i>Carte 6 : Flore patrimoniale</i>	27

# Introduction

---

Ce rapport d'expertise concerne la restitution de la mission de pré-diagnostic écologique conduite par le bureau d'étude *Acer campestre* dans le cadre du projet de raccordement d'un parc photovoltaïque de 35 MW dans l'Allier, sur les communes de Saint-Gérard-de-Vaux, Montoldre et Boucé.

Le projet comprend la création d'une liaison souterraine à 63 000 volts d'environ 4,5 km entre le futur poste et le pylône 124 de la ligne DOMPIERRE-VARENNES, avec la création d'un pylône aéro-souterrain en remplacement du pylône 124 de la ligne, une plateforme d'environ 1000m<sup>2</sup> sera réalisée. Les pylônes 119-120-121-122-123-125 de la ligne DOMPIERRE-VARENNES font également l'objet du pré-diagnostic écologique.

L'expertise intègre les volets suivants :

- la compilation et l'analyse des données bibliographiques (zonages d'inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes...) ;
- la réalisation d'une étude de terrain afin d'identifier les potentialités écologiques des milieux potentiellement impactés ;
- la synthèse des enjeux potentiels identifiés.

# Analyse des données bibliographiques

---

## I. Zones naturelles d'intérêt écologique

### I.A. Zonages d'inventaires

#### I.A.1. Inventaire ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et constitue un outil de connaissance du patrimoine national. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On décrit deux types de ZNIEFF définies selon la méthodologie nationale :

- Une ZNIEFF de type 1 est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale.
- Une ZNIEFF de type 2 est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Les ZNIEFF identifiées dans un rayon de cinq kilomètres autour de la zone d'étude sont présentées ci-dessous.

Code et Nom ZNIEFF	Surface	Enjeux écologiques	Distance et lien écologique par rapport aux zones d'étude
<b>ZNIEFF de type 2</b>			
830007448 <b>Sologne bourbonnaise</b>	76543 ha	<p>Habitats naturels (Code EUNIS) : (C3.51) Gazons ras eurosibériens à espèces, (E3.51) Prairies à <i>Molinia caerulea</i> et communautés apparentées annuelles amphibies, (C3.41) Communautés amphibies vivaces eurosibériennes, (F4.11) Landes humides septentrionales, (G1.211) Bois des ruisseaux et sources à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> ;</p> <p>Flore : Gratiolle officinale, Jacinthe sauvage, Littorelle à une fleur, Flûteau nageant, Herbe de Saint-Roch, Marsillée à quatre feuilles, Boulette d'eau, etc. ;</p> <p>Amphibiens : Rainette verte, Triton crêté ;</p> <p>Reptiles : Cistude d'Europe ;</p> <p>Insectes : Lucane cerf-volant, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Agrion orné, Gomphe Serpentin, Leucorrhine à gros thorax, Cordulie à corps fin, Œdipode émeraude, Conocéphale des Roseaux, etc. ;</p> <p>Mammifères (dont chiroptères) : Grand Murin, Loutre d'Europe ;</p> <p>Avifaune : Chevalier guignette, Martin-pêcheur d'Europe, Sarcelle d'été, Canard chipeau, Fuligule milouin, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Pic mar, Pic noir, Aigrette garzette, Foulque macroule, Aigle botté, Pie-grièche écorcheur, etc.</p>	Intercepte la zone d'étude
<b>ZNIEFF de type 1</b>			
830020526 <b>Forêt des Mouzières</b>	782 ha	<p>Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Pic mar, Pic noir, Aigle botté, Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Bécasse des bois, Tourterelle des bois, Fauvette des jardins</p> <p>Aucun milieu déterminant</p>	Contiguë à l'ouest de la zone d'étude élargie
830015178 <b>Etang de la racherie</b>	187 ha	<p>Milieux : 22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales,</p> <p>Faune : Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échanquées, Noctule de Leisler, Petit Rhinolophe, Martin-pêcheur d'Europe, Héron cendré, Héron pourpré, Fuligule milouin, Héron garde-bœufs, Pic mar, Aigrette garzette, Bruant proyer, Aigle botté, Courlis cendré, Bihoreau gris, Bondrée apivore, Tarin des aulnes, Hirondelle rustique, Sterne naine, Tourterelle des bois, Fauvette des jardins, Huppe fasciée, Vanneau huppé</p> <p>Flore : Élatine poivre-d'eau, Flûteau nageant, Marsillée à quatre feuilles, Scirpe aigu, Utriculaire citrine</p>	Zone d'étude élargie comprise dans ce périmètre

Tableau 1 : ZNIEFF localisées à proximité des périmètres d'étude

### I.A.2. Inventaire des Zones Humides

Dans le département de l'Allier, il n'y a pas d'inventaire de zones humides à l'échelle départementale.

### I.A.3. Inventaire ZICO

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

Les États membres doivent maintenir leurs populations au niveau qui réponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives ». Ils doivent en outre prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats ». Les mêmes mesures doivent également être prises pour les espèces migratrices dont la venue est régulière.

Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

**Aucune zone ZICO n'est répertorié à proximité immédiate des périmètres d'étude.**

### I.A.4. Réserves naturelles nationales et régionales

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les Réserves Naturelles Régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

**Aucune Réserve naturelle nationale ou régionale n'est répertoriée à moins de 5 km des périmètres d'étude. immédiate des périmètres d'étude**

### I.A.5. Arrêtés de protection de Biotopes

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures règlementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une grande diversité de milieux.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "loi Grenelle 2", étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

**Aucun APPB n'est répertorié à moins de 5 km des périmètres d'étude.**

### I.A.6. Parc naturel national

Un parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

La LOI n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux :

- introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique ;
- prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

**Aucun Parc Naturel National n'est répertorié à proximité immédiate des périmètres d'étude.**

## I.B. Zones de gestion concertée

### I.B.1. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux Directives européennes :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, appelée plus généralement Directive Oiseaux, prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen ;
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée Directive Habitats.

Ce réseau est constitué de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) présentant des enjeux au niveau des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage en application de la Directive Habitats, ainsi que de Zones de Protection Spéciales (ZPS) présentant des enjeux au niveau de l'avifaune en application de la Directive Oiseaux. La constitution de ce réseau vise ainsi à la conservation à long terme d'espèces de faune et de flore sauvages et d'habitats naturels de l'Union Européenne.

Un site Natura 2000, classé en ZSC, est présent à proximité de l'aire d'étude.

Type de site	Nom et numéro	Surface	Principaux enjeux liés aux espèces et habitats ayant justifié la désignation du site	Distance et lien écologique avec la zone d'étude
ZSC	FR8301014 <b>Etangs de Sologne bourbonnaise</b>	469 ha	Habitats communautaires (codes Natura 2000) : (3130) Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea, (3140) Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Charaspp., (3150) Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, (6410) Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae), (6510) Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis), (9190) Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur ; Flore : Marsillée à quatre feuilles, Flûteau nageant, Élatine à six étamines, Naïade majeure ; Faune : Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Cistude d'Europe, Rainette verte, Grenouille agile.	Une entité intercepte l'aire d'étude élargie au nord ouest

Tableau 2 : Sites Natura 2000 localisés à proximité des périmètres d'étude

### I.B.2. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

En 1985, la politique des Périmètres Sensibles est remplacée par celle des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La décentralisation y est encore plus marquée, avec la volonté d'étendre la politique. La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), instituée par délibération du Conseil Général remplace la TDEV. Le département délimite et institue également les zones de préemption et peut déléguer son droit de préemption. Le champ de la politique a ensuite évolué en incorporant des notions comme les habitats naturels ou les champs d'expansion des crues.

Aujourd'hui, l'article L.142-1 du code de l'urbanisme donne les termes de la politique espaces naturels sensibles telle qu'elle est conçue par le législateur :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

**Aucun ENS n'est répertorié à proximité immédiate des périmètres d'étude.**

### I.B.3. Parcs naturels régionaux

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq

missions : développer leur territoire en le protégeant, protéger leur territoire en le mettant en valeur, participer à un aménagement fin des territoires, accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent, expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective.

**Aucun PNR n'est répertorié à proximité immédiate des périmètres d'étude.**

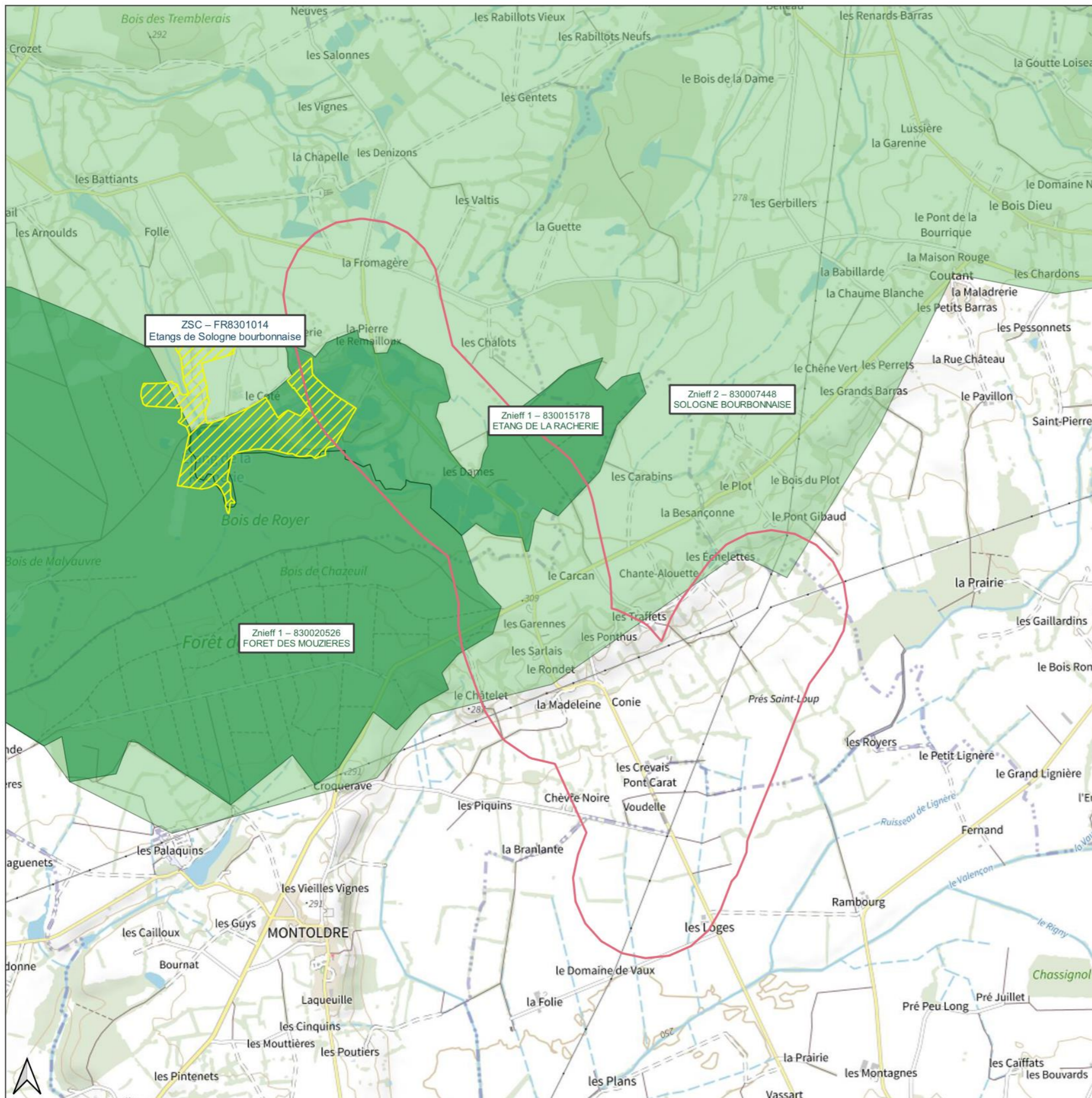
#### I.B.4. Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

**Aucun site géré par le CEN n'est répertorié à proximité immédiate des périmètres d'étude.**

#### I.B.5. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Depuis mars 2019 une cartographie des sites compensatoires existants sur le territoire métropolitain a été mise en place. Les données sont consultables sur le site de Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>) et le portail cartographique de la DREAL AuRA.

**Aucun site compensatoire n'a été observé au sein ou à proximité de l'aire d'étude**



RTE  
 Création d'une liaison souterraine 63 kV entre le pylône 124 de la  
 ligne 63 kV Dompierre - Varennes sur Allier et le poste client  
 Agrisolaire

**Zonages environnementaux**

**Natura 2000**  
 Directive Habitats (ZSC, SIC, pSIC)

**Zonages d'inventaire**  
 Znieff de type 1  
 Znieff de type 2  
 Aire d'étude élargie

0 500 1 000 m

Réalisation : Acer campestre, 2022  
 Source : IGN, INPN  
 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93

## I.C. Espèces soumises à plans d'actions

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils stratégiques opérationnels de protection de la biodiversité qui ont la particularité d'être orientés sur une espèce menacée précise ou un groupe cohérent d'espèces menacées. Un PNA se présente comme un document d'orientation, non opposable, définissant les actions à mettre en œuvre. Celles-ci se découpent en trois axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

L'objectif est la protection ou la restauration dans un état de conservation favorable des espèces prioritaires pour l'action publique (espèces menacées, espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les insectes pollinisateurs sauvages).

Les PNA donnent parfois lieu à des déclinaisons régionales (PRA).

Les espèces et groupes d'espèces soumis à plans d'action suivant sont identifiés à proximité des périmètres d'études :

- Chiroptères (Pipistrelle de Kulh, P. commune, Petit Rhinolophe, Noctule de Leisler, N. commune, Murin à oreilles échancrées, M. à moustaches, M. de Daubenton et Barbastelle d'Europe) ;
- Cistude d'Europe ;
- Loutre d'Europe.

## I.D. Éléments du SRADDET AuRA

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Ce document se substitue aux schémas préexistants suivants :

- schéma régional climat air énergie (SRCAE),
- schéma régional de l'intermodalité,
- plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- **schéma régional de cohérence écologique (SRCE).**

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et longs termes sur le territoire de la région pour les 11 thématiques suivantes :

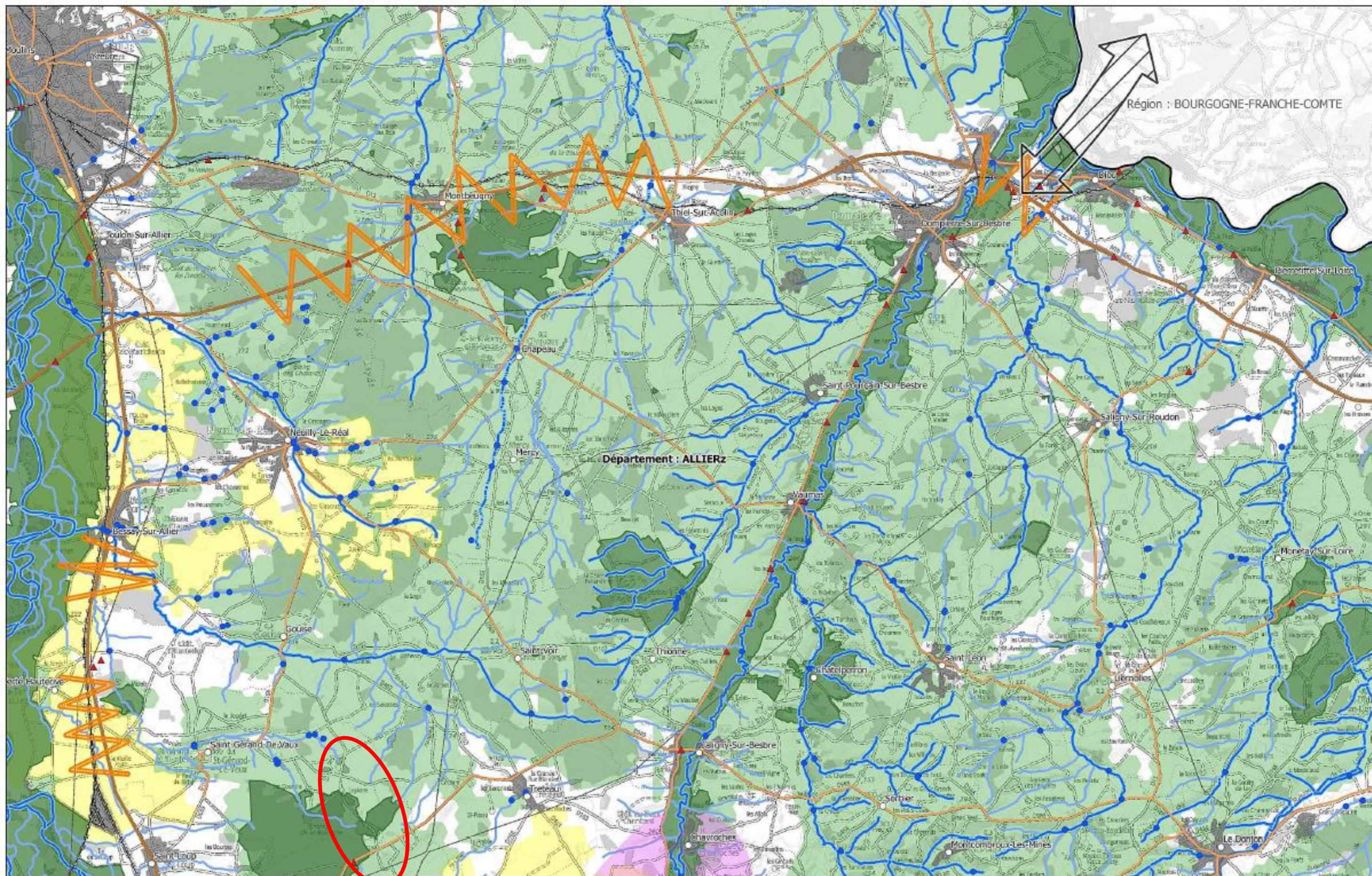
- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports,

- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET identifie dans le périmètre proche de l'aire d'étude :

- un réservoir de biodiversité correspondant aux ZNIEFF de type 1 ;
- des espaces perméables liés aux milieux terrestres, correspondant à la ZNIEFF de type 2.

Les éléments figurent sur la carte page suivante.



**Trame verte**

- Reservoirs de biodiversité
- Corridor thématique en pays japonais
- Corridors écologiques à grasse liés aux infrastructures

**Trame bleue**

- Cours d'eau de la trame bleue

**Espaces perméables relais**

- Espaces perméables liés aux milieux terrestres
- Autres cours d'eau

**Infrastructures**

- Zones artificialisées

**Obstacles**

- Obstacles ponctuels de la trame verte
- Obstacles ponctuels de la trame bleue (OCE)

**Autres informations**

- Unités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Grands espaces agricoles
- Continuités transrégionales

**Obstacles**

- Lignes à haute tension
- Lignes électriques de haute tension
- Nationalités
- Départementales
- Voies ferrées

**Tableau de données :**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96
97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108
109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120

**La trame verte et bleue de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Page 6/90)**

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**AMBITION TERRITOIRES 2030**

Sources : ADMIN EXPRESS® 2018-IGN® AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2015-2017, CRAIS - BD Topo® version 2.2 ©IGN 2017, CRAIS - Scan 100B ©IGN 2017 - Conventlon APL n°00001086, SRCE Auvergne (2015) et SRCE Rhône-Alpes (2014).  
Réalisation : Biotope - novembre 2018

## II. Bases de données naturalistes et organismes ressource

Une consultation des bases de données naturalistes disponibles sur le territoire d'étude a été conduite dans le cadre des recherches bibliographiques.

Les bases de données suivantes ont par ailleurs été consultées pour les communes de Saint-Gérard-de-Vaux, Montoldre et Boucé :

- le **portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces, piloté par l'INPN** (<https://openobs.mnhn.fr/>) ;
- le **portail cartographique de l'Observatoire Régional de la Biodiversité** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>) ;
- la base de données communales du **Pôle Régional Invertébrés** (<https://atlas.pole-invertes.fr/>) ;
- la base de données « **faune-auvergne.org** » administrée par la LPO Auvergne.

Les espèces d'intérêt protégées et/ou d'intérêt patrimonial répertoriées au sein de ces bases de données sont présentés dans les paragraphes suivants.

### II.A. Espèces floristiques

Les espèces floristiques protégées à l'échelle régionale et/ou nationale et/ou inscrites en liste rouge inventoriées à proximité de la zone d'étude sont localisées sur les cartes pages suivantes et synthétisées dans le tableau ci-dessous (consultation effectuée le 26/09/2022) :

Nom français	Nom latin	Statuts	Habitats
Adonis annuel	<i>Adonis annua</i>	LRR EN	Cultures, moissons
Laîche faux souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	LRR NT	Marécages, bord des eaux
Roquette d'Orient	<i>Conringia orientalis</i>	LRR EN	Cultures, moissons
Élatine poivre-d'eau	<i>Elatine hydropiper</i>	LRN EN, LRR CR	Grèves exondées
Elatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i>	PR, LRR EN	Grèves exondées
Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i>	LRR NT	Grèves exondées
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	PN, LRR NT	Cultures, prairies sèches
Lotier ténu	<i>Lotus glaber</i>	LRR NT	Prairies humides, marécages

Nom français	Nom latin	Statuts	Habitats
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Directive Habitats, PN, LRR NT	Herbiers aquatiques acides oligotrophes
Salicaire à feuilles d'hysope	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	LRR NT	Pelouses annuelles humides, cultures humides
Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Directive Habitats, PN, LRN NT, LRR CR	Pelouses amphibies oligotrophes
Myriophylle verticillé	<i>Myriophyllum verticillatum</i>	LRR CR	Herbiers aquatiques acides oligotrophes
Grande naïade	<i>Najas marina</i>	LRR NT	Herbiers aquatiques eutrophes
Œnanthe aquatique	<i>Oenanthe aquatica</i>	LRR NT	Herbiers aquatiques roselières, prairies amphibies
-	<i>Orthotrichum tenellum</i>	LRR EN	Forêts alluviales, parcs, vergers
Potamot noueux	<i>Potamogeton nodosus</i>	LRR EN	Herbiers aquatiques eutrophes
Potamot fluet	<i>Potamogeton pusillus</i>	LRR VU	Herbiers aquatiques mésotrophes
Pulicaire annuelle	<i>Pulicaria vulgaris</i>	PN, LRR NT	Grèves exondées
-	<i>Riccia fluitans</i>	LRR EN	Herbiers aquatiques
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i>	LRR EN	Grèves exondées
Séséli des montagnes	<i>Seseli montanum</i>	LRR NT	Pelouses sèches, rochers calcaires
Cumin des prés	<i>Silaum silaus</i>	LRR NT	Prairies humides mésotrophes
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i>	LRR NT	Herbiers aquatiques, roselières, prairies amphibies
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>	LRR NT	Herbiers aquatiques eutrophes
Utriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i>	LRR NT	Herbiers aquatiques eutrophes
Véronique trifoliée	<i>Veronica triphyllos</i>	LRN NT	Pelouses et friches sablonneuses

Tableau 3 : Espèces floristiques protégées et/ou menacées inventoriées à proximité de la zone d'étude

PN : Protection nationale, PR : Protection régionale, LRR : Liste rouge régionale, LRN : Liste rouge nationale. VU : Vulnérable, NT : quasi-menacé, EN : En Danger, CR : en Danger Critique

## II.B. Faune vertébrée

Les espèces faunistiques protégées et/ou inscrites en liste rouge inventoriées sur les communes interceptant les zones d'études et répertoriées dans les différentes bases de données consultées figurent dans le tableau suivant (consultation effectuée le 03 juin 2022).

Groupe taxonomique	Espèces remarquables	Typologie d'habitat d'espèce
<b>Oiseaux</b>	Alouette des champs	Milieux agricoles et bocages
	Alouette lulu	
	Bruant jaune	
	Caille des blés	
	Chardonneret élégant	
	Faucon crécerelle	
	Fauvette babillarde	
	Huppe fasciée	
	Linotte mélodieuse	
	Petit Duc	
	Pie-grièche à tête rousse	
	Pie-grièche écorcheur	
	Serin cini	
	Tarier pâtre	
	Torcol fourmilier	
	Tourterelle des bois	
	Milan royal	Boisements
	Pouillot fitis	
	Chouette chevêche	Milieux anthropiques
	Hirondelle de fenêtre	
Hirondelle rustique		
Martinet noir		
Moineau friquet		
<b>Mammifères</b>	Lapin de garenne	Milieux agricoles et bocages
	Sérotine commune	Boisements
	Pipistrelle commune	Milieux anthropiques

<b>Amphibiens</b>	Rainette verte	Etangs	
	Crapaud commun	Etangs et mares	
	Crapaud calamite	Etangs et milieux pionniers	
	Alyte accoucheur	Mares et fossés	
	Grenouille agile	Etangs et mares	
	Grenouille rousse	Etangs et mares	
	Salamandre tachetée	Mares et fossés	
	Triton palmé	Etangs et mares	
<b>Reptiles</b>	Triton crêté	Etangs et mares	
	Cistude d'Europe	Etangs	
	Couleuvre d'Esculape	Lisières et clairières	
	Couleuvre helvétique	Etangs	
	Lézard à deux raies	Lisières et clairières thermophiles	
	Lézard des murailles	Milieux rudéraux et anthropiques	
	Orvet fragile	Lisières et clairières	
	Vipère aspic	Lisières et clairières	
	<b>Mammifères</b>	Lapin de garenne	Bocages
		Putois d'Europe	Etangs

Tableau 4 : Espèces faunistiques vertébrées remarquables inventoriées sur l'ensemble des communes de la zone d'étude (26/09/2022)

## II.C. Faune invertébrée

Les espèces faunistiques protégées et/ou inscrites en liste rouge inventoriées sur les communes interceptant les zones d'études et répertoriées dans les différentes bases de données consultées (consultation effectuée le 25/09/2022) sont synthétisées dans le tableau suivant.

Nom français	Statuts	Type de milieu
Grande Coronide (La)	LRR VU	Prairies
Petit Collier argenté (Le)	LRN NT	Prairies
Chiffre (Le)	LRN NT	Prairies
Criquet palustre	LRR VU	Milieux humides
Œdipode rouge	LRR NT	Milieux rocailloux

Nom français	Statuts	Type de milieu
Morio (Le)	LRR EN	Forêts de bouleaux et de saules, aux vallées de rivières, vallons rocheux, dunes et landes sèches et humides
Azuré de la Croisette (L')	LRR NT/VU	Prairies
Leste fiancé	LRN NT	Milieus aquatiques lenticues
Aeschne des joncs	LRN NT	Milieus aquatiques lenticues
Semi-Apollon	Protection Europe	Prairies et lisières

Tableau 5 : Invertébrés protégés et/ou menacés connus sur l'ensemble des communes de la zone d'étude (PRI / ORB-AuRA, 03/06/2022)

LRR : Liste rouge régionale, LRN : Liste rouge nationale. VU : Vulnérable, NT : quasi-menacé, EN : En Danger

# Pré-diagnostic

## I. Méthodologie

### I.A. Aires d'étude naturalistes

Deux périmètres d'étude ont été distingués :

- une aire d'étude rapprochée correspondant à la zone directement concernée par le projet (linéaire concerné par l'enfouissement de ligne, pylônes, plateformes de travaux), cette aire est une bande de 15 mètres centrée sur le projet ;
- une aire d'étude élargie correspondant à la zone d'influence potentielle du projet pour certains groupes faunistiques : mammifères, chiroptères, oiseaux et amphibiens.



L'analyse bibliographique est, elle, réalisée sur une zone plus large (quelques kilomètres), permettant d'analyser les zonages naturels et données bibliographiques à l'échelle du secteur paysager dans lequel s'inscrit le projet.

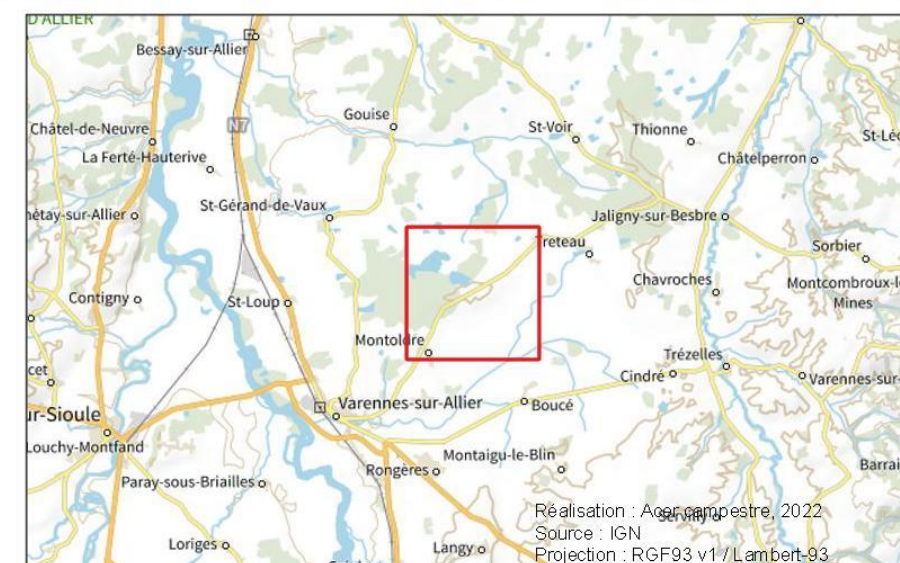
Les aires d'étude figurent sur la carte suivante.



RTE  
Création d'une liaison souterraine  
63 kV entre le pylône 124 de la  
ligne 63 kV Dompierre - Varennes  
sur Allier et le poste client  
Agricole

**Localisation et aires d'étude**

 Aire d'étude rapprochée (15 m.)  
 Aire d'étude élargie



## I.B. Qualification des intervenants

Les intervenants ayant conduits les inventaires et leurs qualifications figurent dans le tableau ci-dessous.

Noms des intervenants	Qualification	Groupes taxonomiques inventoriés
B. FEUVRIER	Chef de projet écologue Faune – Acer campestre Master 2 Environnement	Faune
P. LE GOFF	Chargé d'étude flore – Acer campestre Master 2 Environnement	Flore/Habitats naturels

Tableau 6 : Liste et qualifications des intervenants

## I.C. Dates et conditions des interventions sur site

L'expertise a été conduite les 9 et 14 juin 2022. Le tableau ci-contre synthétise les dates et les conditions des différentes interventions d'inventaires naturalistes conduits sur site.

Date de prospection	Conditions météorologiques	Flore / Habitats Naturels	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes
9/06/2022	Temps variable, températures fraîches puis douces, vent faible		X	X	X	X		X
14/06/2022	Ensoleillé, températures chaudes, vent nul	X						

Tableau 7 : Dates et conditions des prospections sur site

## I.D. Protocoles mis en œuvre

L'objectif de l'expertise n'a pas été ici de mener des inventaires complets sur les espèces animales et végétales occupant tout ou partie de la zone d'étude, mais bien de **mettre en évidence les enjeux potentiels du site, « à dire d'experts »**.

Pour la flore et les habitats naturels, l'objectif a été de localiser les formations végétales et d'apprécier leur état de conservation et leur intérêt écologique. Les cortèges floristiques ont été décrits et analysés afin de réaliser une **cartographie sommaire des habitats naturels et des principales entités observables** au sein de la zone d'étude. Les potentialités en termes d'espèces végétales protégées et/ou patrimoniale, ainsi que concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000) ont été évaluées sur la base des données bibliographiques compilées et des observations de terrain.

Concernant la faune, l'expertise a visé à identifier les habitats potentiels d'espèces remarquables selon les différents groupes faunistiques, à savoir :

- amphibiens : recherche et localisation des sites susceptibles d'accueillir des amphibiens en période de reproduction (milieux aquatiques), identification des éventuelles espèces contactées ;
- oiseaux : identification des espèces contactées sur site, localisation des milieux intéressants pour les oiseaux (prairies, haies) ;
- insectes : identification des milieux susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales (zones humides, prairies sèches), identification des espèces contactées (papillons de jour, libellules et orthoptères) ;
- reptiles : identification des milieux susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales (prairies sèches, pierriers, murets, etc.), identification des mues et des individus contactés selon la période d'intervention ;
- mammifères terrestres : identification des espèces et des traces observées (empreintes, poils, fèces), localisation des corridors écologiques et des axes de déplacement de la faune à l'échelle locale ;
- chiroptères : localisation des milieux susceptibles de constituer des gîtes favorables aux chauves-souris (arbres à cavités, failles rupestres, bâti, etc.).

**Toutes les espèces remarquables observées sur site ont été listées.** Les milieux d'intérêt ont été localisés au GPS.

## I.E. Limites de la méthodologie

Cette expertise correspond à une étude de niveau « pré-diagnostic » avec une pression d'inventaires naturalistes de terrain limitée, en un passage, et visant principalement à identifier et localiser les enjeux écologiques potentiels au sein des aires d'étude.

Les potentialités de présence d'habitats et d'espèces protégées et/ou d'intérêt patrimoniales ont ainsi été analysées en s'appuyant sur les données bibliographiques compilées et sur les milieux observés sur site. Les espèces répertoriées et mentionnées dans ce document ont été observées de façon opportuniste lors des expertises de terrain.

Cette pression d'inventaire ne saurait être suffisante pour l'élaboration d'éventuels dossiers réglementaires liés au projet.

## II. Expertise de terrain

### II.A. Habitats naturels

Dix-huit classes d'occupation du sol ont été distinguées dont onze correspondent à des espaces dominés par des communautés végétales naturelles ou subspontanées. Certains habitats, étroitement imbriqués, sont décrits sous forme de mosaïques rassemblant plusieurs habitats élémentaires.

Les habitats naturels élémentaires identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée sont décrits ci-après.

Nom	Code Eunis	Code Natura 2000	Liste rouge régionale	État de conservation	Surface (Ha)	Part dans l'aire d'étude rapprochée (%)	Enjeu local de conservation
<b>Chênaies-charmaies</b>	G1.A1	-	-	Bon	1,27	5	Faible
<b>Chemins</b>	J1	-	-	-	0,18	0,7	Négligeable
<b>Etangs</b>	22	-	-	Dégradé à bon	0,59	2,3	Faible
<b>Grandes cultures</b>	I1	-	-	-	2,30	9,1	Négligeables
<b>Habitations</b>	J1	-	-	-	1,94	7,7	Négligeable
<b>Haies arborées</b>	FA	-	-	Moyen à bon	1,12	4,4	Faible
<b>Haies arbustives</b>	FA	-	-	Moyen à bon	0,96	3,8	Faible
<b>Jonçaias humides x Fourrés</b>	D5.3 x F3.11	-	-	Moyen	0,23	0,9	Faible
<b>Ourlets humides</b>	E5.4	-	-	Moyen à bon	0,13	0,5	Faible
<b>Ourlets prairiaux</b>	E5.22	-	-	Moyen	0,28	1,1	Faible
<b>Pelouses tondues</b>	E2.64	-	-	Dégradé	1,28	5,1	Faible
<b>Prairies de fauches eutrophes N2000</b>	E2.22	<b>6510-7</b>	-	Dégradé à moyen	1,81	7,2	Modéré
<b>Prairies de fauches N2000</b>	E2.2	<b>6510</b>	-	Moyen à bon	0,19	0,8	Fort
<b>Prairies fauchées</b>	E2	-	-	-	4,01	15,9	Indéterminé
<b>Prairies mésohygrophiles extensives</b>	E3.41	-	<b>VU</b>	Moyen à bon	1,02	4,0	Fort
<b>Prairies pâturées</b>	E2	-	-	Dégradé à bon	2,45	9,7	Faible
<b>Prairies semées</b>	E2.6	-	-	-	0,77	3,1	Faible
<b>Routes</b>	J1	-	-	-	4,68	18,6	Négligeable
					25,21	100	

Tableau 8 : Habitats naturels décrits au sein de l'aire d'étude rapprochée

<b>Chênaies-Charmaies</b>	
Code EUNIS : G1.A1	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Cette formation arborée est caractérisées par des espèces d'arbres à feuilles caduques et qui lorsqu'elles sont assez espacées favorisent des strates arbustives et herbacées assez denses et riches en espèces. C'est un habitat qui se développe sur des sols fertiles et possiblement frais. Le Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> ) et le Charme ( <i>Carpinus betulus</i> ) sont les espèces arborées dominantes.	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Une chênaie-charmaie est présente au nord de la zone d'étude, de part et d'autre de la départementale.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : faible	

<b>Jonçaiies humides x Fourrés</b>	
Code EUNIS : D5.3 x F3.11	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
C'est une formation herbacée assez haute de zones engorgées en eau composée de Joncs ( <i>Juncus spp</i> ) et d'autres espèces herbacées spécialisées des zones humides. Lorsqu'elles ne sont plus utilisées (fauche, pâturage, etc.), elles ont tendance à se fermer en évoluant vers une formation arbustive. En fonction de la rétention d'eau dans le sol, ces fourrés peuvent être constitués par des espèces hygrophiles comme le Saule cendré ( <i>Salix cinerea</i> ) ou par des espèces plus mésophiles comme l'Aubépine monogyne ( <i>Crataegus monogyna</i> ) ou le Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> ).	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Deux parcelles de cette formation sont présentes au sein de l'aire d'étude, une en bord est de la départementale au nord et l'autre dans la prairie proximité du pylône 125.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : faible	

<b>Ourlets humides</b>	
Code EUNIS : E5.4	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Ce sont des végétations constituées d'espèces herbacées typiques des milieux humides comme la Véronique des ruisseaux ( <i>Veronica beccabunga</i> ), la Massette feuilles larges ( <i>Typha latifolia</i> ) ou encore l'Epilobe hirsute ( <i>Epilobium hirsutum</i> ).	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Cet habitat a été observé au nord de la zone d'étude, dans des fossés en bordure de la départementale là où plusieurs étangs la longent.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : faible	

<b>Ourlets prairiaux</b>	
Code EUNIS : E5.22	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Cet habitat fait suite aux prairies lorsque celles-ci ne sont plus utilisées dans le cadre d'une utilisation agricole. Une ourlification prend ainsi place au sein de la prairie, caractérisée par un appauvrissement du cortège d'espèces prairiales et la dominance de seulement quelques espèces. L'apparition de l'Ortie dioïque ( <i>Urtica dioica</i> ) est un signe de l'ourlification avancée d'une prairie.	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Deux parcelles ourlifiées sont présentes au nord de la zone d'étude en bordure est de la départementale.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : faible	

Prairies de fauche eutrophes N2000	
Code EUNIS : E2.22	Code Natura 2000 : <b>6510-7</b>
<u>Description</u> :	
C'est un type de prairie de fauche qui a subi une fertilisation externe souvent par un apport d'engrais. Cette eutrophisation se matérialise par la disparition des espèces mésotrophes et la large prédominance des graminées comme la Houlque laineuse ( <i>Holcus lanatus</i> ) ou le Brome mou ( <i>Bromus hordeaceus</i> ) tandis que les plantes à fleurs régressent. On en retrouve toujours cependant dont des espèces caractéristiques de ce milieu comme la Berce commune ( <i>Heraclium sphondylium</i> ) ou l'Oseille à feuilles obtuses ( <i>Rumex obtusifolius</i> ). Un arrêt de la fertilisation peut entraîner la réapparition d'espèces moins nitrophiles.	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Cette formation est présente au sud de la zone d'étude, soit en bordure de la départementale, soit sous la ligne électrique existante.	
Cet habitat est désigné « Habitat d'intérêt communautaire » au titre de la directive CE « Habitats, faune, flore ». Cependant son eutrophisation certaine peut être considérée comme une forme de dégradation de l'habitat type. En rajoutant le fait que ce type de prairie est de plus en plus commun avec l'intensification des pratiques agricoles, il est considéré que l'enjeu de conservation de cet habitat soit réajusté et passe à modéré.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : modéré	

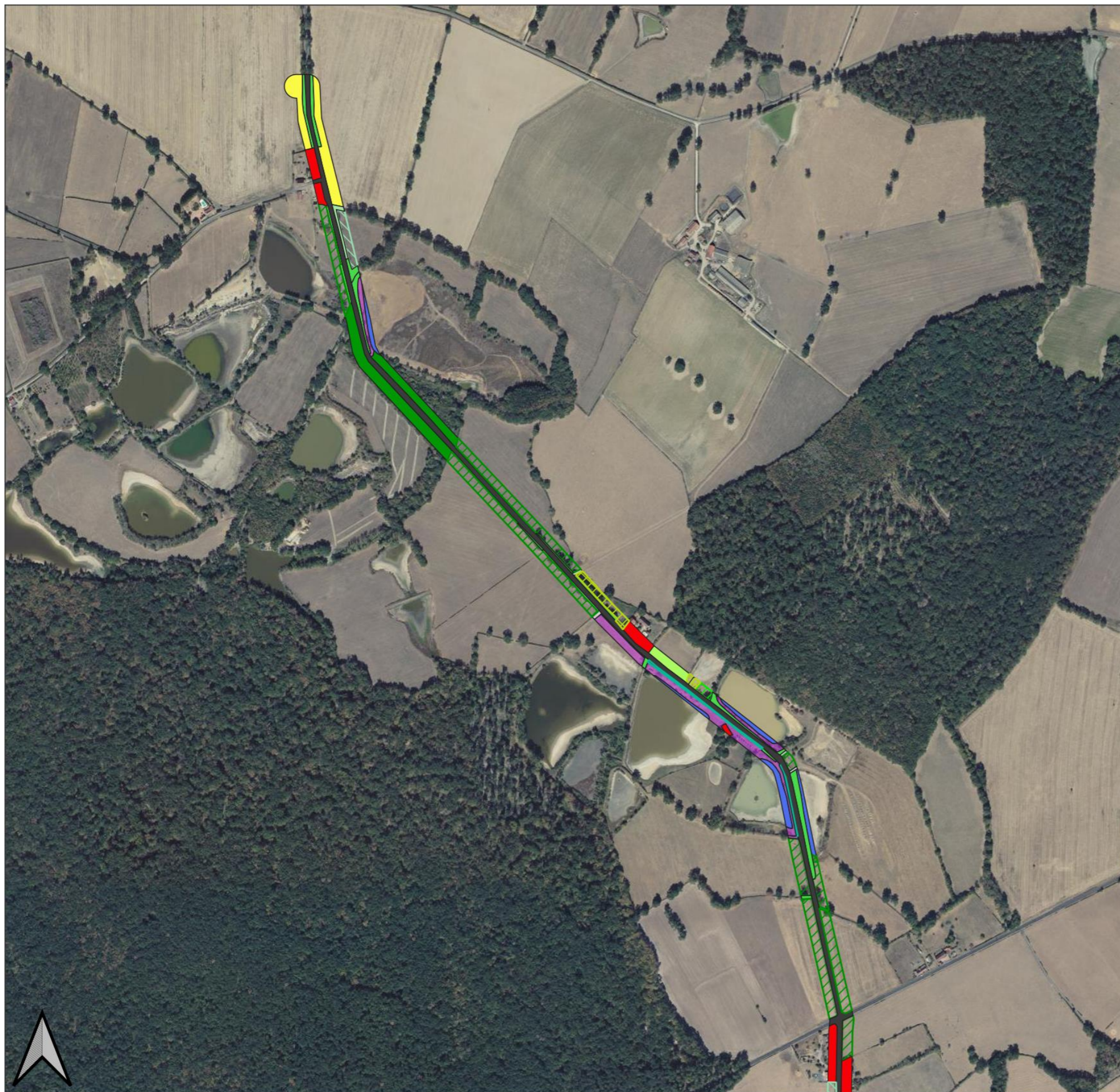
Prairies de fauche N2000	
Code EUNIS : E2.2	Code Natura 2000 : <b>6510</b>
<u>Description</u> :	
Ces prairies se développent sur des sols bien drainés mais avec une réserve hydrique raisonnable. Les graminées comme le Fromental élevé ( <i>Arrhenatherum elatius</i> ) ou l'Avoine dorée ( <i>Trisetum flavescens</i> ) sont présentes mais ne supplantent pas les plantes à fleurs comme dans les prairies eutrophes. On y retrouve des espèces comme le Lin bisannuel ( <i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i> ) ou la Renoncule bulbeuse ( <i>Ranunculus bulbosus</i> ).	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Une petite parcelle cet habitat a été identifiée au nord de la zone d'étude, en bordure est de la départementale.	
Cet habitat est désigné « Habitat d'intérêt communautaire » au titre de la directive CE « Habitats, faune, flore ».	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : fort	

Prairies fauchées	
Code EUNIS : E2	Code Natura 2000 : 6510
<u>Description</u> :	
Ce sont des prairies de fauche qui étaient déjà fauchées lors du passage effectué. L'analyse de la végétation ainsi que le calcul du niveau d'enjeu n'a donc pas pu être faits	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
De nombreuses zones de prairies fauchées précocement sont présentes au sein de la zone d'étude, notamment aux abords de la départementale.	
Cet habitat pourrait être désigné « Habitat d'intérêt communautaire » au titre de la directive CE « Habitats, faune, flore ». Un passage plus précoce avant la fauche permettrait de statuer sur les enjeux pour chaque parcelle.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : indéterminé	

Prairies mésohygrophiles extensives	
Code EUNIS : E3.41	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Ce sont des prairies des sols alluviaux hygroclines et basiques des grandes vallées fluviales comme celle de l'Allier. Elles correspondent à l'alliance phytosociologique de l' <i>Hordeo secalini-Lolietum perennis</i> caractérisées par plusieurs espèces dont l'Ivraie vivace ( <i>Lolium perenne</i> ), la Crételle ( <i>Cynosorus cristatus</i> ) et l'Orge faux seigle ( <i>Hordeum secalinum</i> ). Cette dernière espèce est inscrite sur la liste rouge régionale des plantes vasculaires où elle est considérée « en Danger d'extinction ».	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Ce type de prairie est présent sous la ligne électrique existante entre les pylônes 120 à 122.	
Cet habitat est classé « Vulnérable » sur la liste rouge régionale des habitats naturels.	
<u>Liste rouge</u> : <b>VU</b>	
<u>Enjeu local de conservation</u> : fort	

<b>Prairies pâturées</b>	
Code EUNIS : E2	Code Natura 2000 : 6510
<u>Description</u> :	
Ces prairies sont utilisées comme pacage pour le bétail. La composition floristique de ces prairies est dégradée du fait d'un chargement trop important ou d'une durée de pâturage trop long. Des espèces résistantes au surpâturage vont devenir dominantes.	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
De nombreuses prairies pâturées sont présentes le long de la départementale au sud de la zone d'étude. Une autre pâture est également présente au nord.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : faible	

<b>Prairies semées</b>	
Code EUNIS : E2.6	Code Natura 2000 : 6510
<u>Description</u> :	
Ce sont des prairies temporaires où la végétation résulte d'un ensemencement récent et où le cortège floristique est appauvri et d'une naturalité assez faible. Cependant, plus la période d'ensemencement est lointaine, plus la diversité spécifique des ces prairies augmente jusqu'à devenir similaire aux prairies naturelles de fauche au bout d'un certain laps de temps.	
<u>Répartition générale / sur le site</u> :	
Des prairies semées ont été observées au sud de l'aire d'étude, sur la partie à l'ouest de la départementale.	
<u>Liste rouge</u> : -	
<u>Enjeu local de conservation</u> : faible	



RTE  
Création d'une liaison souterraine 63kV entre le pylône 124 de la ligne 63 kV Dompierre-Varennes sur Allier et le poste client Agrisolaire

**Habitats naturels  
Secteur nord**


**Terrain**

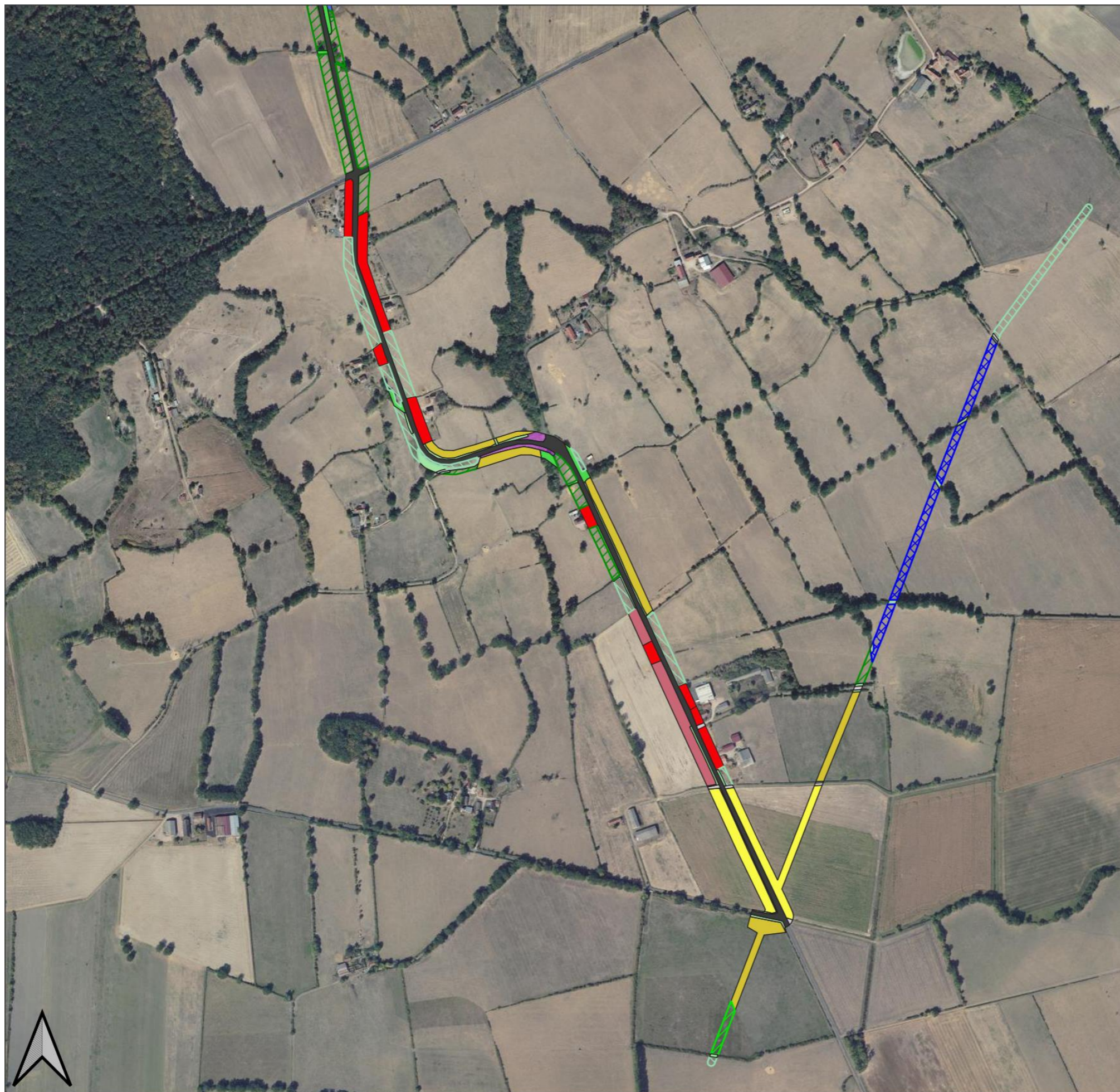
Habitats naturels

- Chemins
- Chênaies-charmaies
- Etangs
- Grandes cultures
- Habitations
- Haies arborées
- Haies arbustives
- Joncaies humide x Fourrés
- Ourlets humides
- Ourlets prairiaux
- Pelouses tondues
- Prairies de fauches N2000
- Prairies fauchées
- Prairies pâturées
- Routes

100 0 100 200 m

Réalisation : Acer campestre, 2022  
Source : IGN  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93





RTE  
Création d'une liaison souterraine 63kV entre le pylône 124 de la ligne 63 kV Dompierre-Varennnes sur Allier et le poste client Agrisolaire

**Habitats naturels  
Secteur sud**

**Terrain**

Habitats naturels

- Chemins
- Etangs
- Grandes cultures
- Habitations
- Haies arborées
- Haies arbustives
- Joncaies humide x Fourrés
- Pelouses tondues
- Prairies de fauches eutrophes N2000
- Prairies fauchées
- Prairies mésohygrophiles extensives
- Prairies pâturées
- Prairies semées
- Routes

100 0 100 200 m

Réalisation : Acer campestre, 2022  
Source : IGN  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93



## II.B. Flore

### II.B.1. Espèces patrimoniales

Au regard des caractéristiques écologiques des milieux rencontrés, des données bibliographiques disponibles et des observations de terrain, les espèces suivantes sont identifiées comme représentant un enjeu à l'échelle de l'aire d'étude :

#### ■ ***Hordeum secalinum* (Orge faux-seigle)**

C'est une graminée vivace de 40 à 80 cm de hauteur, verte, à souche gazonnante et à tiges grêles, dressées ou ascendantes, nues au sommet. L'épi est grêle et la floraison, de mai à juillet, est discrète. Elle se développe au sein de prairies naturelles hygrophiles à mésohygrophiles qui sont peu ou pas fertilisées. Assez fréquente dans le nord de la France, elle est bien plus disséminée dans sa moitié sud. Elle est très rare dans l'ancienne région Auvergne où elle est inscrite à la catégorie « En danger » de la liste rouge régionale.

Dans l'aire d'étude, l'orge faux-seigle a été observé en nombre assez important dans les prairies mésohygrophiles entre les pylônes 120 et 122.



Illustration 1 : Orge faux-seigle (© Acer campestre)

#### ■ ***Silaum silaus* (Cumin des prés)**

C'est une plante vivace de 40 cm à 1 m, glabre, d'un vert foncé, à souche rameuse. Elle fait des fleurs jaunâtres en ombelle qui apparaissent entre juin et septembre. Comme l'orge faux-seigle, elle se retrouve majoritairement dans des prairies hygrophiles à mésohygrophiles peu fertilisées. Elle est bien présente dans une grande partie de la France mais quelques régions sont lacunaires. Elle est peu fréquente dans l'ancienne région Auvergne où elle est inscrite à la catégorie « Quasi-menacé » de la liste rouge régionale.

Dans l'aire d'étude, le cumin des prés est potentiel dans les prairies mésohygrophiles, abritant l'orge faux-seigle, des pylônes 120 à 122.



Illustration 2 : Cumin des prés (© J-C Echardour, CC by SA)

#### ■ **Cortège d'espèces aquatiques et amphibies**

De nombreuses espèces patrimoniales connues de la bibliographies sont inféodées aux étendues d'eau et leurs berges. Elles sont listées dans le tableau suivant. Une espèce en particulier, la Marsilée à quatre feuilles, inscrite aux annexes II et IV de la directive Habitats, protégée nationalement et inscrite sur les listes rouges européennes, française et régionale (où elle est considérée « En danger critique ») est connue à seulement quelques centaines de mètres de la zone d'étude.

Ce cortège d'espèces patrimoniales pourrait être présent dans les étangs situés au nord de l'aire d'étude, de part et d'autre de la route où se fera la liaison souterraine.

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Secteurs de présence de l'espèce							
		Monde/EU	FR	AU	EU	FR	AU			Pylône 119	Pylône 120	Pylône 121	Pylône 122	Pylône 123	Pylône 124	Pylône 125	Liaison souterraine
<b>Orge faux seigle</b>	<i>Hordeum secalinum</i>	-	-	-	-	LC	EN	Très fort	Prairies fraîches à humides	-	X	X	X	-	-	-	-
<b>Cumin des prés</b>	<i>Silaum silaus</i>	-	-	-	-	LC	NT	Modéré	Prairies fraîches à humides	-	Potentielle	Potentielle	Potentielle	-	-	-	-
Laïche faux souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>					LC	NT	Modéré	Marécages, bord des eaux	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Élatine poivre-d'eau	<i>Elatine hydropiper</i>					EN	CR	Majeur	Grèves exondées	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Elatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i>			X		LC	EN	Très fort	Grèves exondées	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i>					LC	NT	Modéré	Grèves exondées	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Lotier ténu	<i>Lotus glaber</i>					LC	NT	Modéré	Prairies humides, marécages	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	DH2, DH4X	X			LC	NT	Très fort	Herbiers aquatiques acides oligotrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	DH2, DH4	X		VU	NT	CR	Majeur	Pelouses amphibies oligotrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Myriophylle verticillé	<i>Myriophyllum verticillatum</i>					LC	CR	Majeur	Herbiers aquatiques acides oligotrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Grande naïade	<i>Najas marina</i>					LC	NT	Modéré	Herbiers aquatiques eutrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Œnanthe aquatique	<i>Oenanthe aquatica</i>					LC	NT	Modéré	Herbiers aquatiques roselières, prairies amphibies	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle

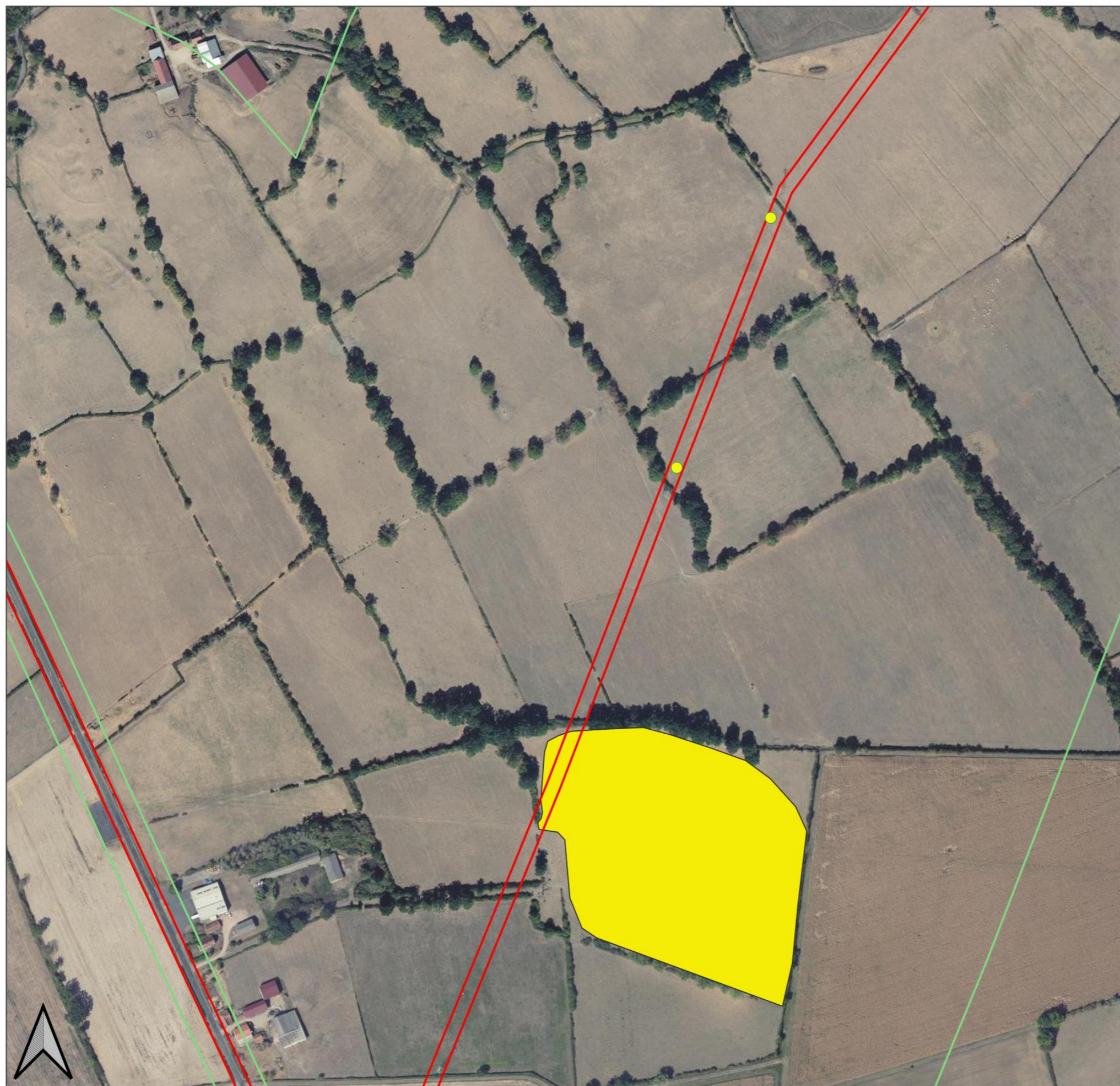
Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Secteurs de présence de l'espèce							
		Monde/EU	FR	AU	EU	FR	AU			Pylône 119	Pylône 120	Pylône 121	Pylône 122	Pylône 123	Pylône 124	Pylône 125	Liaison souterraine
Potamot noueux	<i>Potamogeton nodosus</i>					LC	EN	Très fort	Herbiers aquatiques eutrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Potamot fluet	<i>Potamogeton pusillus</i>					LC	VU	Fort	Herbiers aquatiques mésotrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Pulicaire annuelle	<i>Pulicaria vulgaris</i>		X			LC	NT	Fort	Grèves exondées	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
	<i>Riccia fluitans</i>					-	EN	Très fort	Herbiers aquatiques	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i>					LC	EN	Très fort	Grèves exondées	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i>					LC	NT	Modéré	Herbiers aquatiques, roselières, prairies amphibies	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>					LC	NT	Modéré	Herbiers aquatiques eutrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle
Utriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i>					LC	NT	Modéré	Herbiers aquatiques eutrophes	-	-	-	-	-	-	-	Potentielle

Statut de protection : DH4 = Directive Habitats Annexe 4 (espèce réglementée) ;

Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documentée, NE : non évalué ;

Taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 9 : Espèces floristiques patrimoniales observées ou potentielles au sein du périmètre d'étude



RTE  
Création d'une liaison souterraine 63kV entre le pylône 124 de la ligne 63 kV Dompierre-Varenes sur Allier et le poste client Agrisolaire

---

**Flore patrimoniale**

Aire d'étude  
[Red outline] Aire d'étude rapprochée (15 m.)

**Terrain**

Espèces végétales notables (points)  
● Orge faux-seigle

Espèces végétales notables (surfaçique)  
■ Orge faux-seigle

60 0 60 120 m

Réalisation : Acer campestre, 2022  
Source : IGN  
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93

## II.C. Avifaune

Les inventaires ont été conduits en juin 2022, période favorable à la détection des oiseaux nicheurs. 28 espèces ont été notées lors des inventaires, parmi lesquelles 27 jugées comme nicheuses possibles à certaines au sein de l'aire d'étude élargie. Il s'agit majoritairement d'oiseaux protégés inféodés aux milieux forestiers, bocagers ou aux étangs. De plus, parmi les espèces potentiellement présentes, notons 8 espèces citées en bibliographie.

Les espèces peuvent être regroupées en cortège, ou guildes, en fonction de la nature des milieux colonisés pour nicher :

- le cortège des milieux agricoles et bocagers ;
- le cortège des milieux forestiers ;
- le cortège des milieux anthropiques (bâtiments et hameau) ;
- le cortège des étangs.

Parmi les espèces inventoriées et potentiellement remarquables selon la bibliographie, certaines peuvent être mises en avant en raison de leur statut de conservation défavorable :

- **Espèces des milieux agricoles et bocagers :**

- Le Bruant jaune, passereau aux couleurs vives, le mâle a la tête jaune, le dessous jaune citron, le croupion roux, le manteau roux rayé et les flancs rayés. Le blanc de ses rectrices externes est très visible au vol. La femelle est beaucoup moins jaune, plus tachetée et rayée surtout à la tête. Il fréquente les milieux campagnards : régions découvertes, cultivées ou non, avec haies, buissons, bocages ou lisières. C'est un oiseau typique des lisières et des haies champêtres. Cette espèce est observée non loin du pylône 121 mais il est probablement présent dans toute l'aire d'étude élargie.
- Le Chardonneret élégant, c'est un oiseau assez commun des milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes. On le trouve ainsi au niveau des lisières, clairières et régénérations forestières, dans la steppe arborée, en forêt riveraine le long des cours d'eau et des plans d'eau, dans la garrigue ou le maquis méditerranéen, dans le bocage, le long des routes, et en milieu anthropique dans les parcs, vergers et jardins arborés. Le Chardonneret élégant est observé vers le poste de raccordement à la centrale photovoltaïque.



Illustration 3 : Chardonneret élégant (photo prise hors site)

- La Linotte mélodieuse, espèce qui fréquente préférentiellement des milieux semi-ouverts : steppes, landes buissonnantes. Cette espèce est observée vers le poste de raccordement à la centrale photovoltaïque.
- La Tourterelle des bois est une petite tourterelle qui fréquente les milieux ouverts parsemés d'arbres, de haies et de bosquets pour nicher. L'espèce est régulièrement notée dans l'aire d'étude : pylônes 122, 123 et 124.
- Le Faucon hobereau, ce petit rapace fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts, en particulier les milieux présentant des zones humides : lisières forestières, landes, terres cultivées avec arbres. Un individu très probablement nicheur fréquente le pylône 119.
- D'autres espèces potentielles liées aux milieux bocagers : Fauvette babillarde, Huppe fasciée, Petit-duc scops, Pie-grièche à tête rousse, Serin cini, Torcol fourmilier.

- **Espèces des milieux forestiers :** aucune espèce remarquable n'a été notée dans ces milieux.

- **Espèces des milieux anthropiques :**

- L'Hirondelle rustique fréquente la campagne offrant des zones de chasse (prairies et bocages riches en insectes), des zones d'eau pour s'abreuver et des sites de nidification : granges, étables, vieux bâtiments... elle est notée en vol au nord de l'aire d'étude et niche probablement dans des bâtiments agricoles accessibles.

- **Espèces des étangs :**

- Fuligule milouin, espèce de canard plongeur, il fréquente les marais, les étangs, cours d'eau calmes et anciennes gravières aux berges couvertes de roseaux et d'iris. Il est noté comme reproducteur certain sur l'étang du Pont Rouge ;
- Grèbe castagneux, petit grèbe, il fréquente les eaux dormantes, aussi n'est-il pas rare de le trouver sur les petits étangs, les mares et même les fossés inondés. Il est noté comme reproducteur certain sur l'étang du Pont Rouge avec la présence de deux familles ;
- Mouette rieuse, observée en colonie, elle se reproduit aux lisières des marais, des étangs et des lacs, et dans les clairières dans les régions de forêt boréale. Elle est notée dans le complexe des étangs de la Racherie ;
- Râle d'eau, petit rallidé, il fréquente les roseaux touffus des étangs, marais et rivières aux eaux peu profondes, bien qu'on puisse parfois l'apercevoir en limite de roselière. Il est entendu à plusieurs reprises à l'étang du Pont Rouge dans lequel il niche probablement.



*Illustration 4 : Ceintures végétales à l'étang de Pont Rouge*

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection Monde	Statut de protection Europe	Statut de protection France	Statut de conservation Europe	Statut de conservation France	Statut de conservation (nicheur) Auvergne	Statut de nidification	Enjeu local de conservation	Milieus	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	BE3	O1	PN3	LC	LC	NT	Nicheur probable	Modéré	Agricoles et bocagers	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	VU	Nicheur probable	Fort		
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	NT	Nicheur probable	Fort		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	Nicheur certain	Faible		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	NT	LC	Nicheur certain	Modéré		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	NT	Nicheur probable	Fort		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	BE2	O1	PN3	LC	NT	LC	Nicheur probable	Modéré		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	BE3	O3/1	-	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	LC	Nicheur probable	Modéré		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	BE3	O2/2	-	VU	VU	VU	Nicheur probable	Fort		
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	LC	VU	Nicheur certain	Fort		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	BE3	O2/2	-	LC	NT	LC	Nicheur probable	Modéré		
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	BO2, BE3	O2/2	-	LC	LC	NT	Nicheur probable	Modéré		
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	EN	Nicheur probable	Très Fort		
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	VU	Nicheur probable	Fort		
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	EN	Nicheur probable	Très Fort		
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	EN	Nicheur probable	Très Fort		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	VU	Nicheur probable	Fort		
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	VU	Nicheur probable	Fort		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	NT	Nicheur probable	Modéré		Milieux anthropiques
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	BO2, BE3	O2/1	-	LC	NA	NA	Nicheur probable	Faible	Etangs	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	BO2, BE3	O2/1, O3/2	-	NT	LC	NT	Nicheur probable	Modéré		
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	BO2, BE3	O2/1, O3/2	-	VU	VU	EN	Nicheur certain	Très Fort		
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	LC	Nicheur certain	Faible		
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	VU	Nicheur certain	Fort		
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	BE3	O2/2	PN3	LC	NT	CR	Non nicheur	Faible		
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	BE3	O2/2	-	LC	NT	VU	Nicheur probable	Fort		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible		
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Forêts	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	LC	Nicheur possible	Faible		

Statut de protection : BO2 : Convention de Bonn Annexes 2 ; BE2, BE3 : Convention de Berne Annexes 2 et 3 ; O1 : Directive Oiseaux Annexe 1 (espèce protégée), O2 et O3 : Directive Oiseaux Annexes 2 et 3 (espèce réglementée non protégée) ; PN3 : Espèce protégée (art. 3 arrêté du 29 octobre 2009)

Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documentée, NE : non évalué

\* Statut biologique selon codification EOAC (cf. tableau présenté en méthodologie d'inventaires)

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle selon les éléments bibliographiques

Tableau 10 : Avifaune observée et potentielle au sein des périmètres d'étude

## II.D. Amphibiens

Il n'a pas été observé d'amphibien durant la session d'inventaire. La présence de nombreux étangs à proximité et dans l'aire d'étude élargie indique la présence potentielle d'amphibiens. Ces espèces figurent dans le tableau ci-après.

Ces espèces sont potentiellement présentes dans les étangs de l'aire d'étude, la Salamandre tachetée est potentiellement présente en contexte forestier (mares et fossés). Les milieux terrestres de ces espèces sont majoritairement des boisements, à l'exception de l'Alyte accoucheur et du Crapaud calamite inféodés aux milieux ouverts et anthropiques.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection Monde	Statut de protection Europe	Statut de protection France	Statut de conservation Europe	Statut de conservation France	Statut de conservation Auvergne	Enjeu local de conservation
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	NT	Modéré
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	Faible
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	NT	Modéré
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	BE3	DH5	PN5	LC	LC	LC	Modéré
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	NT	Modéré
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	Faible
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	BE2	DH2, DH4	PN2	LC	LC	NT	Modéré
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	Faible

Statut de protection : BE3 = Convention de Berne Annexes 3 ; DH2, DH4 = Directive Habitats Annexes 2 (espèce d'intérêt prioritaire), 4 (espèce d'intérêt), DH5 = Directive Habitats Annexe 5 (espèce réglementée) ; PN2 = spécimens et habitats d'espèce protégés, PN3 = spécimens protégés, PN5 = Espèce réglementée (art. 2,3 et 5 arrêté du 8 janvier 2021)

Statut de conservation (listes rouges) : : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle selon les éléments bibliographiques

Tableau 11 : Amphibiens potentiels au sein des périmètres d'étude

## II.E. Reptiles

L'expertise de terrain a permis d'identifier la présence trois espèces : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies et la Cistude d'Europe.

- le Lézard des murailles : cette espèce est probablement largement répartie au sein des zones étudiées même si elle se raréfie au-delà de 1300 mètres d'altitude dans notre région. Ce lézard affectionne particulièrement les micro-habitats pierreux ou minéralisés, qu'ils soient naturels ou d'origine anthropiques (murets, abords des habitations, etc.). On l'observe également en lisière de boisement à la faveur de branchages exposés au soleil. L'espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégée en France mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable aux échelles nationale, régionale et départementale. Elle est potentiellement présente sur l'ensemble du fuseau étudié. Il est noté aux abords des habitations du hameau des Dames et aussi probablement dans les autres milieux similaires de l'aire d'étude.
- Le Lézard à deux raies : ce lézard occupe une gamme d'habitats diversifiée, présentant généralement une végétation basse assez dense. On peut l'observer le long de lisières forestières et de haies, dans des zones de friches, le long de talus enherbés, en garrigue, dans des jardins, etc. Il a été noté sur les talus routiers au niveau de l'étang de Pont Rouge. Il est probablement présent dans d'autres secteurs herbacés et bien exposés au soleil.



Illustration 5 : Lézard à deux raies (photo prise hors site)

- La Cistude d'Europe est particulièrement attachée au milieu aquatique. On la retrouve dans des cours d'eau lents, des lacs, des marais, des annexes fluviales, etc. Elle affectionne les fonds vaseux où elle peut s'enfouir à sa guise. Deux individus sont observés en insolation sur des troncs d'arbres dans les étangs des Dames.



Illustration 6 : Cistude d'Europe (photo prise hors site)

Par ailleurs, au regard des données bibliographiques disponibles et des caractéristiques écologiques de l'aire d'étude, plusieurs autres espèces sont susceptibles d'être observées localement :

- La Vipère aspic : cette espèce peut être observée au sein de la zone principalement à la faveur des zones d'éboulis et d'amas pierreux et rocheux et de clapas, ainsi que le long des murets de pierres sèches. Ces milieux se retrouvent autour des fondations des pylônes, le long des pistes d'accès renaturées, sur les lisières et fourrés bien exposés. Cette espèce protégée n'est

actuellement pas menacée. Elle est susceptible d'être rencontrée dans l'ensemble de l'aire d'étude.

- La Couleuvre d'Esculape est une espèce à tendance arboricole qui va rechercher préférentiellement les lisières et les coteaux pierreux. Elle est considérée comme « vulnérable » au niveau départemental. Elle sera potentiellement présente au niveau des lisières des boisements.
- L'Orvet fragile fréquente les boisements ensoleillés humides (hêtraie notamment). Il est considéré comme « quasi menacé » dans le département de la Savoie. Il est potentiellement présent sur l'ensemble de l'aire, notamment à proximité des habitations.
- La Couleuvre helvétique, est surtout visible à proximité de zones humides : roselières, bords d'étangs, de mares, de ruisseaux, tourbières. On peut également l'observer sur des zones plus sèches telles que des lisières et des clairières forestières, des carrières, des landes, des bords de voies ferrées et des cultures. Elle est potentiellement présente dans et aux abords des étangs.

## II.F. Mammifères

Aucune espèce de mammifères n'a été répertoriée lors des inventaires in-situ. Pour autant, les milieux sont susceptibles d'héberger de nombreuses espèces, qu'elles soient liées aux milieux terrestres ou aquatiques.

Au regard des éléments bibliographiques compilés, vingt espèces sont susceptibles d'être observées au sein des périmètres d'étude dont quatre remarquables :

- Le Hérisson d'Europe : Il fréquente les jardins, bocage, haies, parcs urbains, forêts et sous-bois. La présence d'abris est importante (tas de branches, de bois ou de pierres, vieux murs, broussailles, tas de pailles). Son alimentation est très éclectique car il peut très bien chasser des insectes, des vers mais aussi se nourrir de charogne ou d'œufs. Cette espèce est protégée en France, il est potentiellement présent dans toute l'aire d'étude.
- Le Lapin de garenne : C'est un animal nocturne et crépusculaire qui fréquente les régions sèches et au sol meuble. On les rencontre principalement dans des habitats de types landes ou garrigues, et parfois dans des forêts et des parcs urbains. Il est potentiellement présent dans tous les milieux agricoles extensifs de l'aire d'étude.
- Le Putois d'Europe peut vivre dans des milieux très divers : lisières forestières, boisements peu denses, paysages d'agriculture extensive, divers milieux en mosaïque. Toutefois, les zones humides sont particulièrement fréquentées. Le Putois privilégie notamment des abords de cours d'eau riches en biodiversité. Il est probablement présent aux abords des étangs présents dans l'aire d'étude.
- L'Écureuil roux : ce rongeur arboricole fréquente les forêts mûres, de préférence feuillus ou mixtes, les parcs et les jardins arborés. L'espèce est protégée en France. L'Écureuil est potentiellement présent sur l'ensemble de l'aire d'étude.



Illustration 7 : Écureuil roux (photo prise hors site)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection Monde	Statut de protection Europe	Statut de protection France	Statut de conservation Europe	Statut de conservation France	Statut de conservation	Enjeu local de conservation
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	BE2	DH2, DH4	PN2	NT	NT	NE	Modéré
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	NE	Faible
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	BE3	-	PN2	LC	LC	NE	Faible
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	BE2	-	PN2	LC	LC	NE	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	NE	Faible
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	NE	Faible
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	BE3	-	PN2	LC	LC	NE	Faible

Statut de protection : BE3 = Convention de Berne Annexes 3 ; DH2, DH4 = Directive Habitats Annexes 2 (espèce d'intérêt prioritaire), 4 (espèce d'intérêt), DH5 = Directive Habitats Annexe 5 (espèce réglementée) ; PN2 = spécimens et habitats d'espèce protégés, PN3 = spécimens protégés, PN5 = Espèce réglementée (art. 2,3 et 5 arrêté du 8 janvier 2021)

Statut de conservation (listes rouges) : : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable, NE = Non évalué

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle selon les éléments bibliographiques

Tableau 12 : Reptiles présents et potentiels au sein des périmètres d'étude

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection Monde	Statut de protection Europe	Statut de protection France	Statut de conservation Europe	Statut de conservation France	Statut de conservation Auvergne	Enjeu local de conservation
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	BE3	-	-	LC	LC	LC	Faible
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	BE3	-	-	LC	LC	LC	Faible
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	BE3	-	-	LC	LC	LC	Faible
Fouine	<i>Martes foina</i>	BE3	-	-	LC	LC	LC	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	BE3	-	PN2	LC	LC	LC	Faible
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-	LC	NT	NT	Modéré
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	BE3	DH5	-	LC	LC	LC	Faible
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	BE3	DH5	-	LC	NT	NT	Modéré
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	-	LC	NA	-	Faible
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-	-	-	LC	NA	-	Faible
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	-	-	-	NA	LC	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible

Statut de protection : BE2, BE3 = Convention de Berne Annexes 2 et 3 ; PN2 = Spécimens et habitats d'espèce protégés (art. 2 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable, NE = non évalué

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 13 : Mammifères potentiels au sein de l'aire d'étude

## II.G. Chiroptères

Aucune étude spécifique des chauves-souris n'a été conduite dans le cadre de ce pré-diagnostic. Toutefois, plusieurs potentialités sont identifiées en termes de gîtes favorables à ces animaux, qui peuvent être catégorisées selon la nature des milieux considérés et les exigences écologiques des différentes espèces :

- les **gîtes arboricoles** : les peuplements forestiers mûres du Bois des Dames, du Bois de Royer, du bois de Chazeuil, de la forêt des Mouzières ainsi que les haies arborées et les arbres isolés peuvent constituer des secteurs favorables à la présence de gîtes arboricoles pour les espèces comme les Barbastelle d'Europe, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, etc.
- les **gîtes anthropiques** constitués d'habitations, de granges, etc. peuvent héberger en période de reproduction des espèces comme les Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échanquées, Murin de Natterer, Oreillard gris, etc.

Par ailleurs, les milieux forestiers, les haies arbustives, les étangs et les milieux agricoles extensifs constituent des **milieux de chasse favorables** pour les chauves-souris.

## II.H. Insectes

### II.H.1. Papillons rhopalocères

Lors des inventaires menés en juin 2022, neuf espèces de papillons rhopalocères ont été détectés essentiellement dans les milieux ouverts et arbustifs. Il s'agit d'espèces communes et ne représentant pas d'enjeu de conservation. Par ailleurs, au regard des éléments bibliographiques compilés, vingt-deux espèces sont susceptibles d'être observées au sein des périmètres d'étude, toutes communes sans enjeu de conservation.

Les espèces figurent dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection Monde	Statut de protection Europe	Statut de protection France	Statut de conservation Europe	Statut de conservation France	Statut de conservation Auvergne	Enjeu local de conservation
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Mélictée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible

Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Brun du pèlargonium	<i>Cacyreus marshalli</i>	-	-	-	NA	NA	NA	Faible
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible

Statut de protection : BE2 = Convention de Berne Annexe 2 ; DH2 = Directive Habitats Annexe 2 (espèce protégée prioritaire) ; PN3 = Spécimens protégés (art. 3 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 14 : Lépidoptères répertoriés et potentiels au sein de l'aire d'étude

## II.H.2. Odonates

Lors des inventaires menés en juin 2022, onze espèces de libellules ont été notées dans l'aire d'étude. Il s'agit d'espèces communes et sans enjeu de conservation excepté pour le leste sauvage et le Sympétrum méridional :

- Le Leste sauvage apprécie les eaux stagnantes ensoleillées, peu profondes, non polluées, parfois saumâtres et temporaires. L'espèce affectionne les mares, les marais et les étangs bordés ou envahis d'hélophytes de faible hauteur. Cette espèce est notée sur les bordures de l'étang de Pont Rouge. Cette espèce est considérée comme quasi-menacée en Auvergne.
- Le Sympétrum méridional fréquente les eaux stagnantes, même temporaires ou saumâtres, à basse altitude. Cette espèce est observée au niveau de l'étang de Pont Rouge. Cette espèce est considérée comme quasi-menacée en Auvergne.



Illustration 8 : Leste sauvage (photo prise hors site)



Illustration 9 : Sympétrum méridional (photo prise hors site)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection	Statut de protection	Statut de protection	Statut de	Statut de	Statut de	Enjeu local de conservation
		Monde	Europe	France	conservation Europe	conservation France	conservation Auvergne	
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	-	-	-	LC	LC	NT	Modéré
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	-	-	-	LC	LC	NT	Modéré
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible

Statut de protection : BE2 = Convention de Berne Annexe 2 ; DH2 = Directive Habitats Annexe 2 (espèce protégée prioritaire) ; PN3 = Spécimens protégés (art. 3 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 15 : Odonates répertoriés et potentielles au sein de l'aire d'étude

## II.H.3. Coléoptères

Aucune espèce de coléoptères saproxyliques d'intérêt patrimonial n'a été recensée en juin 2022. Pour autant, selon les données bibliographiques, le Lucane cerf-volant est potentiellement présent dans les boisements de feuillus de l'aire d'étude. Cette espèce est inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats et est considérée comme quasi-menacée à l'échelle européenne.

### III. Synthèse des enjeux

#### III.A. Liaison souterraine et pylône 124

La **liaison souterraine** s'inscrit au droit d'une voie communale, dans un contexte agricole relativement intensif avec la présence de nombreuses parcelles de cultures mais également de grandes parcelles de prairies de fauche dont certaines relevant de la Directive Habitats. Plusieurs prairies fauchées précocement n'ont pas pu faire l'objet d'études de leur végétation. Les abords immédiats de l'aire d'étude sont constitués de talus plus ou moins arborés ou arbustifs. Ces milieux peuvent héberger des espèces (oiseaux, reptiles, mammifères) et peuvent représenter des enjeux en termes de milieux de reproduction et de support de déplacements (enjeu trame verte). Les espèces d'intérêt patrimonial sur ce linéaire sont les suivantes : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur.

Au-delà de ces abords immédiats, deux complexes d'étangs sont présents avec des exploitations visiblement différentes : certains sont régulièrement exploités et présentent peu d'intérêt alors que d'autres comme celui du Pont Rouge présentent une forte densité de végétation, précieuse pour la faune (oiseaux, amphibiens, odonates...) et où plusieurs espèces végétales patrimoniales pourraient être présentes. A noter que sur les étangs de la Racherie, deux cistudes d'Europe ont été notées, espèce relevant de la Directive Habitats connue sur le site Natura 2000 « Etangs de Sologne bourbonnaise ». Sur l'étang de Pont Rouge, nous notons une forte biodiversité avec un cortège d'oiseaux d'eau : Fuligule milouin, Grèbe castagneux, Râle d'eau.

A proximité des habitations, notons la présence du Lézard des murailles, espèce intégralement protégée.

Au niveau du **pylône 124**, les milieux présents sont essentiellement agricoles avec :

- une prairie de fauche eutrophe relevant de la Directive Habitats au sud (parcelle 0009) bordée au nord par une haie champêtre; ces haies sont fréquentées par des espèces remarquables (Tourterelle des bois, Tarier pâtre).
- des cultures au nord et à l'est, sans enjeu écologique.

Un couple de Faucon crécerelle niche sur le pylône, avec l'observation d'aller-retour pour le nourrissage des jeunes.

#### III.B. Diagnostic avifaune des pylônes

Le tableau ci-dessous présente les observations faites sur les pylônes (nidification) et les enjeux écologiques proches ainsi que les préconisations pour la phase chantier.

Pylône	Enjeux identifiés ou potentiels	Préconisations
119	Faucon hobereau nicheur certain sur le pylône Prairies pâturées	Intervention depuis la piste agricole par les prairies sans coupe de végétation
	Enjeu fort	Intervention hors période de nidification (début avril à fin juillet)
120	Absence de nidification sur le pylône Prairies mésohygrophiles pâturées avec présence de l'Orge faux-seigle, haies arbustives avec présence de Pie-grièche écorcheur et Tarier pâtre Arbre mort sur pied dans la haie Friches prairiales au nord	Intervention depuis la piste agricole sans coupe de végétation  Evitement de tout tassement ou comblement de secteurs humides
	Enjeu très fort	
121	Absence de nidification sur le pylône Prairies pâturées mésohygrophiles avec présence de l'Orge faux-seigle, haies arbustives et arborées avec présence de Pie-grièche écorcheur et Tarier pâtre	Intervention depuis la piste agricole sans coupe de végétation  Evitement de tout tassement ou comblement de secteurs humides
	Enjeu très fort	
122	Nidification de Corneille noire sur le pylône Prairies pâturées mésohygrophiles avec présence de l'Orge faux-seigle, haies arbustives et arborées avec présence de Tourterelle des bois et Bruant proyer	Intervention depuis la piste agricole sans coupe de végétation  Evitement de tout tassement ou comblement de secteurs humides  Intervention hors période de nidification (début avril à fin juillet)
	Enjeu très fort	
123	Nidification de Corneille noire sur le pylône Prairies de fauche avec présence d'Alouette lulu, haies arbustives et arborées avec présence de Tourterelle des bois et Tarier pâtre	Intervention depuis la piste agricole sans coupe de végétation  Intervention hors période de nidification (début avril à fin juillet)
	Enjeu fort	
124	Nidification de Faucon crécerelle sur le pylône	

	Prairie de fauche eutrophe avec haies arbustives et arborées avec présence de Tarier pâtre et Tourterelle des bois	Intervention depuis la piste agricole sans coupe de végétation
	<b>Enjeu fort</b>	
<b>125</b>	Absence de nidification sur le pylône Prairies pâturées et jonçaias humides, haies arbustives avec présence de pie-grièche écorcheur et Tarier pâtre Friches prairiales au nord	Intervention depuis la route communale sans coupe de végétation Evitement de tout tassement ou comblement de secteurs humides
	<b>Enjeu modéré</b>	

Tableau 16 : Synthèse du diagnostic avifaune des pylônes



*Illustration 10 : Pylônes 119, 120 et 121*



*Illustration 12 : Pylône 123*



*Illustration 11 : Pylône 122*



*Illustration 13 : Pylône 124*



*Illustration 14 : Pylône 125*